# COMMUNE DE TRÉMEUR (Côtes d'Armor)

### PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le treize du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Francis DAULT, Maire.

<u>Présents</u>: CORBEL Guy – ÉON Fanny – PERRAULT Stéphane – NOËL Pierrick – AUBURTIN Jérôme – CORLOSQUET Chantal – DESAINT-DENIS Adeline – DESCHAMPS Marie-Noëlle – FOURNIER Yohann – MEUNIER Romain – POINCU Sandra – NOËL Philippe – RÉHEL Jean-Paul.

Absent excusé: BASTIEN Carole.

Secrétaire de séance : AUBURTIN Jérôme.

#### ORDRE DU JOUR:

- Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2021.
- Création d'un nouveau poste d'adjoint technique.
- Vote des subventions aux associations.
- Règlement d'utilisation de la salle des fêtes et horaires de fermeture.
- Autorisation de signature de la convention tripartite (Commune/LTM/Côtes d'Armor Habitat) pour la réalisation de 3 logements locatifs sociaux.
- Informations communautaires.
- Ouestions et informations diverses.

#### **OBJET**: Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2021

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### **OBJET**: Création d'un nouveau poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un nouveau poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021. Pour mémoire, le poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe est actuellement occupé par un agent qui pourra faire valoir ses droits à la retraite à l'issue de son congé longue maladie. Son remplacement est assuré par un agent contractuel.

Les caractéristiques de cet emploi seraient les suivantes :

- Grade : adjoint technique (catégorie C) assurant les fonctions d'agent technique polyvalent (petits travaux d'entretien des bâtiments, des espaces verts, de la voirie...).
- Durée hebdomadaire du poste : 35 heures.
- Date d'effet de la création du poste : 1<sup>er</sup> novembre 2021.

### o ÉMET UN AVIS FAVORABLE,

- A la création du grade d'adjoint technique à temps complet (durée hebdomadaire de service de 35h00).
- Le poste prendra effet au 1<sup>er</sup> novembre 2021.
- A la composition du tableau du personnel suivante à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 :

Emploi	Catégorie	Autorisé	Pourvu	Titulaire	DHS
Attaché	Α	1	1	oui	35H00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	oui	35H00
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	oui	35H00
Adjoint technique	C	1	1	oui	29H00
Adjoint technique	C	1	1	oui	27H30
Adjoint technique principal	C	1	1	oui	27H30
de 2 <sup>ème</sup> classe					
Adjoint administratif princip	pal C	1	1	oui	15H00
de 2 <sup>ème</sup> classe					
Adjoint technique	C	1	1	oui	7H00
Adjoint technique	C	1	1	oui	35H00 (création)

## <u>OBJET</u>: <u>Attribution des subventions aux associations – Année 2021</u>

Fanny ÉON, adjointe, présente la proposition de la Commission Vie Associative :

ASSOCIATIONS	2021
A.S. Broons/Trémeur (Subvention fixe)	930.00
(emploi entraîneur)	2 000.00
Amicale Laïque (subvention fixe)	1 070.00
Sorties scolaires (2020/2021)	335.50
Société de Chasse	100.00
Judo club intercommunal	730.00
Association Donneurs de Sang	40.00
Croix d'Or de BROONS	40.00
Aide Familiale Rurale de BROONS	85.00
Chorale « Chœur d'Arabesque)	200.00
Protection Civile (0.05 x 778 hb)	38.90
Comice agricole $(0.47 \in x 778 \text{ hb})$	365.66
A.L.B.C. (Basket canton BROONS)	100.00
Handball	450.00
Les Restaurants du Cœur	110.00
Agités de la Rosette	400.00

Séjours scolaires collèges Broons (15 €/élève/séjour)	
Versé au fil des demandes	
Chambre Métiers et divers CFA (25 €/apprenti ou élève) et	
Classes ULIS ou CLIS - Versé au fil des demandes	
DAOUDOUR, Mémoire et Patrimoine, Pays de Broons,	50.00
POUDOUVRE	30.00
Club des Ifs (Gymnastique douce)	100.00
TOTAL GÉNÉRAL	7 145.06

Monsieur le Maire rappelle que le comice agricole se déroulera à TRÉMEUR en 2022. Les idées d'animations seront les bienvenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la proposition de la Commission Vie Associative.
- DIT que chaque association devra préalablement déposer un dossier de demande de subvention (activités, budget, situation de trésorerie).

# <u>OBJET</u>: <u>Autorisation de signature de la convention tripartite pour la réalisation de 3 logements locatifs sociaux</u>

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention tripartite entre la Commune de TRÉMEUR, Lamballe Terre & Mer et Côtes d'Armor Habitat pour la réalisation d'une opération de construction de 3 logements locatifs sociaux sur le lotissement du Puits Gaulois (lots 3 et 4):

- La commune apportera le terrain viabilisé, par l'intermédiaire d'un acte de cession pour un euro symbolique au profit de Côtes d'Armor Habitat.
- Ce terrain est destiné à recevoir un programme de construction de trois logements.
- Tous les frais, taxes et honoraires s'y rapportant sont à la charge du Maître d'Ouvrage, soit Côtes d'Armor Habitat.
- L'opération est financée en PLUS pour 2 logements et en PLAI-O pour 1 logement.
- Cette opération est inscrite en programmation 2021.
- La commune recevra une participation financière totale de 30 000 €, soit :
  - o 5 000 € par logement construit par Lamballe Terre & Mer
  - o 5 000 € par logement construit par Côtes d'Armor Habitat.
- En cas d'abandon du projet par l'une des 3 parties signataires de la présente, les frais déjà engagés seront à la charge de cette dernière.

#### Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, après un vote à main levée (13 voix pour et une abstention),

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite à intervenir entre la Commune de TRÉMEUR, Lamballe Terre & Mer et Côtes d'Armor Habitat pour la réalisation d'une opération de construction de 3 logements locatifs sociaux sur le lotissement du Puits Gaulois (lots 3 et 4).